

## GAY-LUSSAC GREEN IMPACT

### INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FCP GAY-LUSSAC GREEN IMPACT

**Part A code ISIN : FR0010178665 - Part I code ISIN : FR0010182352 – Part R code ISIN FR0014000E19**

Ce Fonds est géré par GAY-LUSSAC GESTION

### Objectif et politique d'investissement

**Classification AMF** (Autorité des Marchés Financiers) : Actions des pays de l'Union Européenne

**Objectif de gestion** : L'objectif de gestion du FCP est de surperformer l'indicateur de référence, le Stoxx Europe 600 Total Return, dividendes net réinvestis, sur une période supérieure à 5 ans après prise en compte des frais courants, au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, la qualité de leur politique sociale et environnementale et dont l'activité apporte des solutions aux enjeux du développement durable.

**Indicateur de référence** : Le Stoxx Europe 600 Total Return, exprimé en € et calculé dividendes réinvestis, fournit une représentation vaste du marché européen. Il comprend 200 sociétés de chacun des compartiments grandes, moyennes et petites capitalisations.

Le Fonds ne suivant pas une gestion indiciaire, sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indicateur de référence fourni uniquement à titre indicatif.

**Fonds de capitalisation réinvestissant ses revenus distribuables, éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et aux contrats d'Assurance-vie.**

**Stratégie d'investissement** : Le Fonds est investi à hauteur de 70% minimum dans des actions cotées de grandes capitalisations de tous les pays de l'Union Européenne. La sélection s'effectue en quatre étapes :

1. Définition de l'univers d'investissement à travers des filtres quantitatifs, en utilisant trois facteurs de risque : Low Volatility, Low Beta et High Momentum.
2. Sélection des valeurs qui répondent à des grands thèmes d'investissement définis à partir des enjeux environnementaux et économiques retenus par la société de gestion (par exemple l'efficacité énergétique, l'approvisionnement durable). Ces thématiques peuvent évoluer de façon discrétionnaire.
3. Validation de ces valeurs en fonction d'une analyse à la fois financière et extra financière :
  - 3a. L'analyse financière, fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs, permet ensuite d'affiner la sélection des valeurs susceptibles d'être conservées dans la durée, en mettant l'accent sur la qualité de l'investissement (se reposant notamment sur les fondamentaux de la société cible) et le prix d'acquisition.
  - 3b. L'analyse extra-financière réalisée en interne et portée sur les critères environnementaux (politique environnementale, actions et résultats), sociaux (attractivité de l'entreprise mesurée par divers critères tels que le turnover des collaborateurs, protection des salariés) et de gouvernance (respect des actionnaires minoritaires, composition du conseil d'administration). Cette analyse se fait sur l'ensemble du portefeuille avec un taux minimum de 90%. C'est une approche en sélectivité par rapport à l'univers investissable, en sélectionnant les valeurs « best in class » indépendamment du secteur d'activité. Les limites de cette analyse extra financière sont les informations communiquées par les sociétés (par exemple des informations manquantes ou partielles).
4. Le poids de chaque valeur en portefeuille est déterminé en budget de risque afin de réduire la volatilité et le risque du portefeuille.

Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 30% maximum de son actif dans des actions cotées de petites et moyennes capitalisations de tous les pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif dans des titres de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif dans des produits monétaires et OPCVM de tout type de classification.

Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés jusqu'à 100% maximum de l'actif, dans un but d'exposition du portefeuille au risque action et/ou de couverture ponctuelle du risque de change.

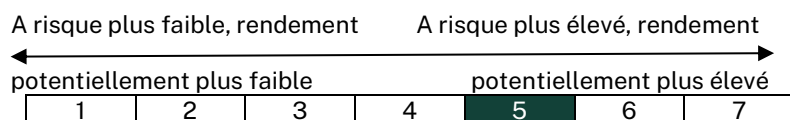
Le FCP n'est pas actuellement labellisé ISR.

**Remboursement des parts** : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12 heures et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

**Recommandation** : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Cet OPCVM ne peut être souscrit par des « US Persons » ou assimilées.

## GAY-LUSSAC GREEN IMPACT

### Profil de risque et de rendement



Le niveau 5 de l'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes : l'évolution de la valeur de la part du Fonds peut être irrégulière car elle est directement liée à la performance du marché des actions européennes. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

#### Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : les entreprises de « petite » et « moyenne » capitalisation, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Les actions de certaines de ces sociétés sont parfois traitées en faibles volumes, ce qui peut accroître le risque de liquidité.

### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

#### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

	Part A	Part I	Part R
Frais d'entrée	2%	2%	2%
Frais de sortie	néant	néant	néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son Conseil ou de son Distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

#### Frais prélevés par le Fonds sur une année

	Part A	Part I	Part R
Frais courants	2,69% ttc (*)	1,34% ttc (*)	1,78% ttc (*)

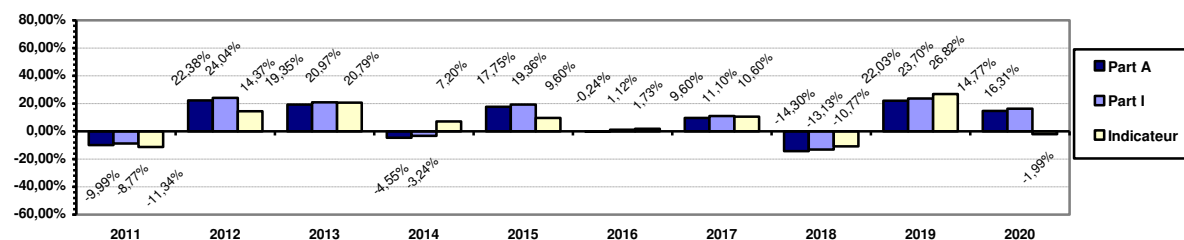
(\*) Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2019 et sur une estimation pour la nouvelle part R créée le 18/12/2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

#### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

	Part A	Part I	Part R
Commission de performance	20%TTC de la surperformance du FCP par rapport à l'indice Stoxx Europe 600 Total Return, uniquement en cas d'appréciation de la valeur liquidative sur la période de cristallisation et dans le respect du principe du « high-water mark » sur les 3 derniers exercices clos.		

**Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, se référer au prospectus du Fonds disponible sur [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com)**

### Performances passées



## GAY-LUSSAC GREEN IMPACT

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Seules les performances des années civiles pleines sont affichées. La part R créée le 18/12/2020 ayant moins d'un an d'existence, la performance de cette part ne peut pas être affichée.

Les performances annuelles du Fonds sont calculées dividendes nets réinvestis et tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions payés ; celles de l'indicateur sont calculées dividendes non réinvestis jusqu'au 31/12/2012.

**Date de création du Fonds :** 3 juin 2005

**Devise de libellé des parts :** €uro

### Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** Société Générale

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION

45, avenue George V – 75008 PARIS - tél.: 01 45 61 64 90 ainsi que sur son site Internet : [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com)

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts :**

auprès de la Société de gestion de portefeuille GAY-LUSSAC GESTION (cf. ci-dessus).

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur liquidative :**

auprès de la Société de gestion de portefeuille GAY-LUSSAC GESTION (cf. ci-dessus).

**Fiscalité :** Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. La législation fiscale dans le pays d'origine de l'OPCVM peut également avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Il vous est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès de votre Conseil fiscal habituel.

**Informations sur la politique de rémunération :** Les détails de la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com), ainsi que sous format papier sur simple demande.

La responsabilité de GAY-LUSSAC GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

GAY-LUSSAC GESTION est agréé en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26/01/2021.